PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



COMMUNE D'AMNEVILLE ET MALANCOURT-LA-MONTAGNE 36 RUE DES ROMAINS 57360 AMNEVILLE

ARRETE MUNICIPAL

République Française Département de la Moselle Commune d'AMNEVILLE

ARRETE DU MAIRE N°49.2025

Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire d'AMNEVILLE.

VU, le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU, le code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde.

VU, le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde,

CONSIDERANT, que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : tempête, canicule, orage, radon, inondation, affaissement minier, mouvement de terrain, transports de matières dangereuses,

CONSIDERANT, qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

ARRETE

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde sur le territoire de la Commune d'Amnéville-les-Thermes incluant le quartier de Malancourt-la-Montagne, est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de la Moselle.

Article 3: Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du plan communal de sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet de la Moselle.

Article 5: Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 6 : Le Maire de la Commune d'Amnéville-les-Thermes incluant le guartier de Malancourt-la-Montagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7: Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait, publié à Amnéville, le 25 février 2025

Le Maire. **Eric MUNIER**

SOMMAIRE

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil permettant au maire de pourvoir aux mesures de sauvegarde dans sa ville. Il a pour but d'organiser à tout moment l'intervention de la commune pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien de la population.

C'est un dispositif mis en place par le maire pour prendre en charge les populations en cas d'évènement sur la commune.

Il organise la solidarité entre les habitants en complément des moyens déployés par les sapeurs-pompiers, le SAMU, les gendarmes, la police et l'ensemble des acteurs mobilisés pour faire face à la situation.

Ce document est obligatoire pour les communes soumises à un risque reconnu.

1. IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE	1
1.1 Liste des aléas	
1.2 Identification des vulnérabilités / enjeux	
- Etablissements sensibles	
- Personnes à prévenir au niveau communal	
2. ORGANISER LA REPONSE COMMUNALE	2-6
2.1 Modalités d'activation du PCS	2
2.2 Organisation du dispositif communal	3
2.3 Organisation de l'alerte	4
- Liste des contacts pour la préfecture	
- Qui alerter : alerte générale et spécifique	
- Contacts des personnes relais	
2.4 Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement	5-6
3. RECENSEMENT DES MOYENS SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISES	7-11
3.1 Moyens humains	7-9
3.2 Moyens matériels	9-11
4. ANNUAIRE ET FICHES	12-19
4.1 Annuaire de crise – Liste contacts des associations	12-14
4.2 Fiches réflexes	15-16
4.3 Modèles de documents	17-18
4.4 Exercices	19
5. ANNEXES	20-21
5.1 Répartition des personnes relais par secteur	20
5.2 Circuits d'alertes	21
- Amnéville et quartier de Malancourt-la-Montagne	
- Plan d'évacuation de la Cité des Loisirs	

1. IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE

1.1 Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune Aléas naturels et technologiques :

- INONDATION
- TEMPETE
- AFFAISSEMENTS MINIERS ET MOUVEMENTS DE TERRAIN
- TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES LE RADON
- NUCLEAIRE (Cattenom)

Les différents risques sont listés et expliqués dans le document du DICRIM

1.2 Identifications des vulnérabilités / enjeux

Nombre d'habitants de la commune :

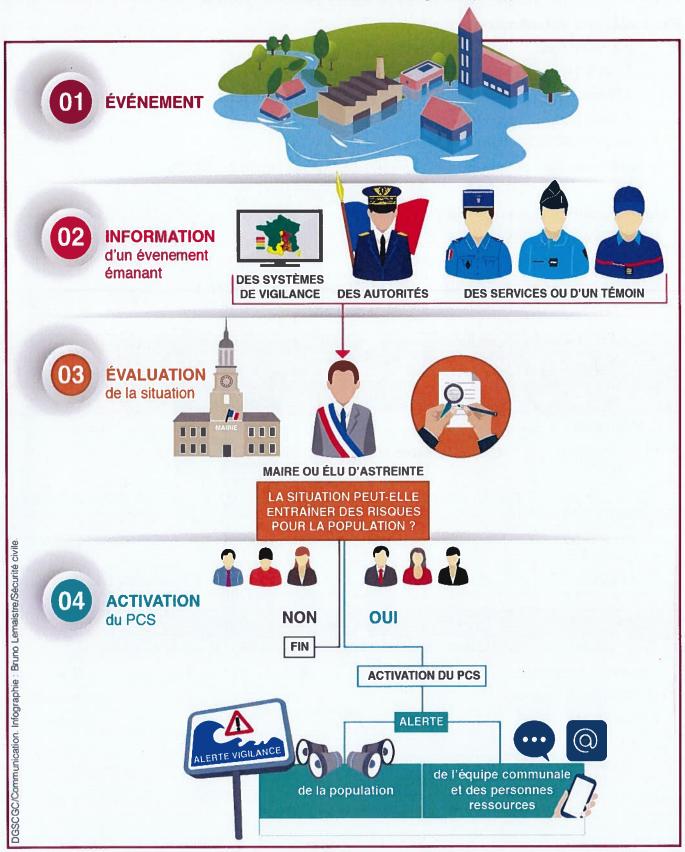
- environ 10 828 habitants (AMNEVILLE)
- dont 1 200 habitants (quartier de MALANCOURT LA MONTAGNE)

Population	Etablissement nécessitant une attention par bénéficiant Personnes isolées et/ou sa	ticulière, sous ass de soins		
Bâtiments	Adresse	2	4	Obs.
ELOGIA (village Séniors)	Rue du Château de Merten	03.87.62.07.00 03.82.53.09.09		
EPHAD (Villa AMARELLI)	Rue du Château de Merten	03.87.62.07.00		M. DESPORT Eric
RESIDENCE HEUREUSE	Rue du Château d'Eau	03.87.70.11.11		Gestionnaire : AMAPA
APEI VO	Rue des Romains	03.87.67.06.67		M. JACOBY Jean-Claude

	Personnes à préve	enir au niveau comn	nunal	
Personnes hand	licapées (malenten	dants, non-voyants,	à mobilité	réduite,)
Personne à prévenir	Adresse	2	d	Obs.
M. GUEUSQUIN Romuald				Responsable
Mme CALCARI-JEAN Danièle	CCAS 19 rue Principale	03.87.71.96.19		Adjointe

2. ORGANISER LA REPONSE COMMUNALE

2.1 Modalités d'activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



2.2 Organisation du dispositif communal

Localisation de la cellule de crise

Salle de réunion en mairie rez de chaussée (PCC*) 03.87.72.37.30 – Poste central Centre socio culturel Saint Exupéry 03.87.71.08.03 – Poste relais

Accueil presse : salle du conseil municipal

(*Poste de Commandement Communal)

Directeur des opérations de secours

03.87.71.22.22

Titulaire : le Maire, monsieur MUNIER Eric

Adjoint à la sécurité : Monsieur DALLA FAVERA André

Coordination des moyens d'actions

03.87.71.22.22

Madame THOUVENIN Anne Monsieur FRANCOIS Hervé

M KUHN Geoffroy

Equipes de terrain

03.87.67.43.21

Responsable alerte Monsieur SALOMON Didier Suppléant alerte Madame PROVOST Fabienne

Logistique

Monsieur GANDOIS Eric / Monsieur SIMON Sébastien

Contacts des personnes relais

M. SZYMANSKI Arnaud	Avenue Pierre Messmer
Mme ZINK Noémie	Rue Victor Hugo
Mme HIRSCH Catherine	Malancourt-la-Montagne
M. LEONARD Cédric	Rue du Château de Merten
Mme RAU Sylvia	Rue Pasteur
M. HOLTZ Emmanuel	Rue du Soleil
M. DALLA FAVERA André	Rue du Sud
M. DOS SANTOS Armindo	Rue du Bataillon Bigeard
Mme CALCARI Danielle	Rue Erckmann Chatrian

2.3 Organisation de l'alerte

Liste des contacts pour la préfecture			
Destinataire	2 / 6		
1. M. Le Maire, MUNIER Eric			
2. M. DALLA FAVERA André			
3. Mme THOUVENIN Anne			
4. M. FRANCOIS Hervé	03.87.71.22.22		
5. M. KUHN Geoffroy			
6. ASTREINTE TECHNIQUE			
7. ASTREINTE DIRECTION			

Qui alerter:

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après évaluation de la situation.

L'alerte peut concerner, selon le risque :

Toute la population : tempête, canicule, nuage toxique,...

→ Une partie de la population : inondation, incendie, explosion,...

Ald	erte générale	
Moyens	Lieu	Numéro
Sirène	Pompiers (Hagondange)	03.87.71.51.53
Véhicule + porte-voix	Police	03.87.67.43.21
Tableau d'affichage mairie	Mairie	03.87.71.22.22
ATV (télévision locale) OMEGA	Rue André Marie Ampère	03.87.71.80.07
Ale	rte spécifique	
Types de risques	Moyens	Personne relais
Inondation/tempête/affaissement miniers et mouvements de terrain/transport de matières dangereuses	Porte-voix / Véhicule Sirène pompiers/ SIRENE PCS	Police Municipale 03.87.67.43.21 Pompiers : 03.87.70.80.55

2.4 Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

		ieux d'accu	eil de la p	opulation 🧪		
Туре	Nom du responsable	Surface ou	Fonctions possibles			
de bâtiment	2 / 4	capacité	Accueil	Capacité de couchage	Restauration (cuisine)	Equipements (obs.)
TENNIS DE TABLE		480 m²	Oui	120	Non	
DOJO	Mme MUSCI Stéphanie	650 m²	Oui	162	Non	
COSEC		800 m²	Oui	200	Oui	Restauration
SALLE MAURICE CHEVALIER		400 m²	Oui	100	Oui	Restauration
SALLE EDELWEISS		289 m²	Oui	72	Oui	Restauration
SALLE HEMMER		110 m²	Oui	27	Oui	Restauration
SALLE ORCHIDEE		110 m²	Oui	27	Oui	Restauration

Lieu d'accueil Amnéville

Tennis de table : rue de Rombas

DOJO: rue Clémenceau

COSEC: 2 rue de Mondelange

Salle Maurice Chevalier : 2 rue de Mondelange

Salle EDELWEISS : rue de la Ferme

Lieu d'accueil Malancourt-la-Montagne

Salle HEMMER :16 rue Pilâtre de Rozier Salle ORCHIDEE : rue du Bon Puits

Matériels à prévoir				
Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.	
TABLE	SMC			
CHAISES-BANCS		M. GANDOIS Eric		
LITS + COUVERTURES				
RADIO- TV	Mise à disposition	par le service informatique		

Nom	2	4	SERVICE
Mme CALCARI-JEAN Danièle	03.87.71.01.91		CCAS
M. GUEUSQUIN Romuald	03.87.71.01.91		CCAS
Mme Myriam CUNY	03.87.72.37.34		ETAT CIVIL
M. FRANCOIS Hervé	03.87.71.88.44		TECHNIQUE/URBANISME
M. SZYMANSKI Arnaud	03.87.71.35.18		Salle Maurice Chevalier
M. David VILLAESCUSA	03.87.72.37.32		SPORT (listing des associations)
Mme MUSCI Stéphanie	03.87.71.22.22		· ·

3. <u>RECENSEMENT DES MOYENS SUSCEPTIBLES</u> <u>D'ETRE MOBILISES</u>

3.1 Moyens humains

	Professions méd	icales	
Nom	Adresse	2 / 4	Domaine de compétence
	AMNEVILLE		
LABORATOIRE BIOGROUP	Place Rau	03.87.71.24.15	
Cabinet médical	5 rue Charles Péguy	03.87.71.04.78	
Docteur HALGEWACKS	13 rue Emile Zola	03.87.71.59.82	
Docteur PAPOLA (cardiologue)	1a ruelle de l'Orne	03.87.71.13.68	
Centre de soins infirmiers	1 rue du Château de Merten	03.87.54.19.22	
Cabinet d'infirmières	3 Place Rau	03.87.71.20.29	
Cabinet d'infirmières GUMMEL	62 rue des Romains	03.87.71.22.52	
Pharmacie des Thermes	1 Place Rau	03.87.71.37.43	
Pharmacie WAGNER	38 rue des Romains	03.87.71.28.17	
M. PIORICO Jacky	Médiathèque-rue Clémenceau	03.87.71.27.98	SECOURISTES
	MALANCOURT LA MO	ONTAGNE	
Docteur WEBER	4 rue Jean Lamour	03.87.53.58.17	
Cabinet d'infirmières	2 Impasse des Gentianes	06.46.30.44.70	
Cabinet d'infirmières	6 rue de la Potence	03.87.53.54.09	

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat				
Langue	Nom	Adresse	2 / 1	
ITALIEN	Mme BIEDERMANN Claudia			
ALLEMAND	Mme KNAFF Agathe	SERVICE TECHNIQUE	03.87.71.88.44	

LISTING DES ASSOCIATIONS

	Associations	Nom	Tél
1	APC AMNEVILLE	PIORICO Jacky	06 82 79 27 46
2	100% ANIM AKTION	CAPRARO Félicien	06 73 56 70 05
3	AMICALE DU BIG BAND	FAURE Pascal	06 07 09 27 13
4	AMICALE DU PERSONNEL	JOBARD Bernard	06 26 16 38 80
5	AMNEVILLE FESTIVITE	FIENO Laurine	07 71 81 87 28
6	AMNEVILLE MULTI HANDICAP	PETT Christine	06 29 51 14 48
7	APE COLLEGE LA SOURCE	STEPHANO Anne	06 63 83 18 25
8	APEI VALLEE DE L'ORNE	JACOBY Jean claude	03 87 67 06 67
9	Administrateur APEI	BALDO Gabriel	
10	Directeur IME Pierrevillers	FENDLER Eric	
11	ASSOCIATION DES AVICULTEUR	PAVLOVIC Jean	06 58 09 77 69
12	ASSOCIATION JULES FERRY	HESSE Nancy	06 83 59 26 57
13	ASSOCIATION RETRAITE ET PRERETRAITE AMNE- VILLE	KURTZ Mathilde	06 81 77 18 12
14	BIDOUILLEURS PLASTIQUE	LADURELLE Steeve	06 74 84 16 13
	CENTRE SOCIO CULTUREL SAINT EXUPERY	JULITA Gilbert	06 73 96 98 58
15	CLUB AURORE	NOCELLA Christiane	07 71 25 07 49
16	COMITE DES FETE AMNEVILLE MALANCOURT	KOHLHAYER Christelle	06 49 01 56 80
17	CONSEIL FABRIQUE AMNEVILLE	LOUIS CORNELIUS Karine	06 75 89 71 81
18	CONSEIL FABRIQUE MALANCOURT	NOIRE Angèle	06 89 55 18 09
19	CROCHES ET POINTES	NICOLLE Alexa	
20	DAKOTAS'DANCER'S	CASERTA Marie Jose	06 27 13 64 99
21	DONNEURS DE SANG	PEPLINSKI Jeannot	06 71 88 02 23
22	FNAM - ACMT	THIES Laurence	06 65 16 62 38
23	LES OISEAUX DE PASSAGE	ALISE Maxime	06 40 22 57 83
24	MALANCOURT CULTURE LOISIRS	HIRSCH Catherine	06 08 69 80 32
25	ŒUVRES SOCIALES CULTURELLES ET CHRE- TIENNES	NICOLAS Astrid	03 87 71 55 56
26	PATRIMOINE ET MÉMOIRE	VARNIER Ernest	06 32 61 85 58
27	SOUVENIR FRANCAIS AMNEVILLE	MARION Jean Jacques	03 87 73 82 69
28	UNION FRANCO ITALIENNE	MAIOLO Salvatore	03 87 71 68 65

Personnes ressources					
Nom	Adresse	2	Compétences particulières		
VOIR LISTING DES PROFESSIO	ONS MEDICALES				
Pompes funèbres HIEULLE	2 Rue Erckmann Chatrian	03.87.70.38.99			
Pompes funèbres des Thermes	44 rue des Romains	03.67.07.86.34			

3.2 Moyens matériels

Véhicules communaux					
	TYPE DE VE	HICULES	SERVICE		
1	IVECO	Camionnette benne	CTM		
2	RENAULT	KANGOO	CTM		
3	IVECO	Camionnette hayon	CTM		
4	IVECO	Fourgon hayon	CTM		
5	IVECO	Camionnette benne	CTM		
6	RENAULT	Nacelle	CTM		
7	RENAULT	KANGOO	CTM		
8	CITROEN	JUMPY	CTM		
9	PEUGEOT	Boxer benne	CTM		
10	PEUGEOT	Boxer plateau	CTM		
11	CITROEN	C3	ADMINISTRATION		
12	CITROEN	JUMPER	CTM		
13	CITROEN	C3)	CTM		
14	RENAULT	KANGOO	CTM		
15	FORD	TRANSIT CU	TRAM		
16	CITROEN	JUMPER	CTM		
17	CITROEN	Berlingo	CTM		
18	PEUGEOT	Boxer	CTM		
19	PEUGEOT	Partner	CTM		
20	PEUGEOT	Boxer	CTM		
21	CITROEN	JUMPY	CTM		
22	RENAULT	KANGOO	CTM		
23	RENAULT	KANGOO	PISCINE/PATINOIRE		
24	RENAULT	Master	CTM		
25	RENAULT	Master	CTM		
26	RENAULT	MEGANE	CTM		
27	RENAULT	KANGOO	CTM		
28	RENAULT	CLIO	CTM		
29	CITROEN	C3	POLICE MUNICIPALE		

30	CITROEN	C3	CTM
31	CITROEN	C3	ADMINISTRATION
32	PEUGEOT	EXPERT	ADMINISTRATION
33	SUZUKI	Jimmy	ADMINISTRATION
34	CITROEN	C3	ADMINISTRATION
35	PEUGEOT	208	ADMINISTRATION
36	PEUGEOT	208	ADMINISTRATION
37	PEUGEOT	208	PISCINE/PATINOIRE
38	RENAULT	KANGOO III	POLICE MUNICIPALE
39	RENAULT	KANGOO III	POLICE MUNICIPALE
40	DACIA	SANDERO	ADMINISTRATION
41	DACIA	SANDERO	ADMINISTRATION
42	SCANIA	Camion	CTM
43	RENAULT VI	M150	CTM
44	RENAULT VI	G270	СТМ
45	PETITE REMORQUE ROUTE		CTM
46	GRAND PLATEAU ROUTE		CTM
47	HEUSON	Mini pelle	CTM
48	JOHN DEERE	TRACTEUR	CTM
49	JOHN DEERE/GATOR	TRACTEUR	CTM
50	JOHN DEERE	TRACTEUR	СТМ
51	JOHN DEERE	TRACTEUR	CTM
52	SHIBAURA	TRACTEUR	СТМ

	Moyens opérationnels			
Détenus par la commune				
Moyens Description Observations Utilisation				
Panneau à message variable	Informe en temps réel sur l'actualité de la commune	Gestion par le service communication		
Téléphone	Diffusion de message d'alerte vers une population identifiée	Pas de dispositif arrêté à ce jour		
Numérique	Facebook, site internet de la ville, ATV	Gestion par le service communication		

			Matériels divers		
		D	étenus par la commun	е	
Type de matéri	iel	Nbre	Localisation	2 / 1	Obs.
POMPE DE RELEV	VAGE	1			
TRONCONNEUSES		8			
CHALUMEAU	X	2			
MEULES		2	ATELIEDO		
SCI SABRE		1	ATELIERS MUNICIPAUX	M. GANDOIS Eric	
BURINEUR ELECTI	RIQUE	1			
PHARES		2			
COMPRESSEUR	AAIR	1			
GROUPE ELECTRO	GENE	3			
RADIOS		12	Circulation	M. NATANELIC Stéphane	
PORTE VOIX		2	Service Technique		
	EC	UIPEM	ENT DU PCC en salle de	réunion	
Type de matériel Nbre			Localisation	2 / 1	Obs.
Téléphone extérieur	1		Salle réunion Mairie	03.87.72.37.30	
Piles, batteries,			Finances		
Imprimante-fax	1		Etat-civil	03.87.72.37.34	
Documents utiles			Technique	03.87.71.88.44	Plans
Téléphone portable	4				
Rétroprojecteur	1				
Sono et radio 1					
Télévision	1		Informatique	03.87.71.88.53	
Ordinateur portable	4	11.74			
Fournitures, tableau			MALESTAN TO		

4. ANNUAIRE ET FICHES

4.1 Annuaire de crise

	Autorités		
Qualité	Nom	2 / 4	Obs.
Préfet	M. TOUVET Laurent	03.87.34.87.34	
Sous-préfet	M. SCHMITT Richard	03.87.34.87.34	Secrétaire général de la Préfecture de Moselle
Président du conseil général	M. WEITEN Patrick	03.87.37.57.07	Barrier -
Maire d'Amnéville	M. MUNIER Eric		
Mairie de Malancourt	Mme HIRSCH Catherine		
Maire d'Hagondange	Mme ROMILLY Valérie	03.87.71.50.10	
Maire de Rombas	M. FOURNIER Lionel	03.87.67.92.20	
Maire de Marange-Silvange	M. MULLER Yves	03.87.34.61.70	
Maire de Mondelange	M. SADOCCO Rémy	03.87.71.40.86	
Maire de Richemont	M. QUENIEZ Jean luc	03.87.71.23.70	
Maire de Gandrange	M. OCTAVE Henri	03.87.67.17.79	
Maire de Vitry	M. CORRADI Luc	03.87.67.02.74	
Président EPCI	M. FOURNIER Lionel	03.87.58.32.32	ССРОМ

Membres du conseil municipal (adjoints)				
Nom	2	Service		
M. SZYMANSKI Arnaud	03.87.71.22.22	SMC SPORT		
Mme CALCARI-JEAN Danielle	03.87.71.01.91	CCAS		
M. DALLA FAVERA André	03.87.71.22.22	RESSOURCES HUMAINES		
M. LEONARD Cédric	03.87.71.22.22	FINANCES		
M. DOS SANTOS Armindo	03.87.71.22.22	TECHNIQUE		
M HOLTZ Emmanuel	03.87.71.08.03	SCOLAIRE		
Mme ZINK Noémie	03.87.71.08.03	SCOLAIRE CONSEILLERE MUNICIPALE DES JEUNES		
Mme HIRSCH Catherine	03.87.53.50.31	MAIRIE DE MALANCOURT		

Service	2 / 1	Responsable
DGS	03.87.71.88.55	Mme THOUVENIN Anne
DST	03.87.71.88.44	M. FRANCOIS Hervé
RESSOURCES HUMAINES	03.87.71.88.51	Mme ZIMOCH Jeannine
FINANCES	0387.71.88.50	Mme LEININGER Emily
ETAT CIVIL	03.87.72.37.34	Mme CUNY Myriam
COMMUNICATION	03.87.71.88.86	Mme MATHE Nathalie
CCAS	03.87.71.96.19	M. GUEUSQUIN Romuald
TECHNIQUE-ATELIERS	03.87.71.88.44	M. KUHN Geoffroy
SPORT	03.87.72.37.32	Mme MUSCI Stéphanie
SCOLAIRE	03.87.71.10.72	Mme JULIA ZEROUALI

Annuaire divers				
Service	2 / 1	Obs.		
<u>Préfecture</u> : SIDPC	03.87.34.87.34			
Conseil Régional Grand Est	03.87.33.60.00			
Conseil Départementale de la Moselle	03.87.37.57.57			
Direction Départementale des Territoires (DDT)	03.87.34.34.34			
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	03.87.62.81.00			
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DSP)	03.87.16.17.17			
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	03.87.62.81.00			
Bureau BRGM	03.83.44.81.49			
Service Interministériel de défense et de Protection Civiles	03.87.34.87.34			
Sapeurs-pompiers : Centre de secours CODIS (centre opérationnel)	03.87.70.80.55 03.87.79.45.18	SDIS Metz 03.87.19.45.00		
Police Hagondange Gendarmerie Maizières-lès-Metz	03.87.71.45.21 03.87.80.56.03			
Police Municipale / Sécurité circulation	03.87.67.43.21			
SAMU	15			
Direction départementale des territoires	03.87.34.34.34			
Fourrière animal Moineville	03.82.22.11.47			
Service vétérinaire	03.87.37.76.02			
Dépannage véhicules / Garage GENTILE	03.87.71.35.52			
Agence régionale de la santé (ARS)	03.83.39.30.30			
Conseil général Direction des routes	03.87.37.57.07 03.87.34.76.71	Maintenance des routes 03.87.34.75.00		

Divers				
Nom	2 / 4	2 / 1	Obs.	
Ambulance privée	BUTTGEN: 03.87.71.50.59			
Société BTP	MULLER: 03.87.72.38.48			
Société d'élagage	VOLTIGE: 03.87.60.24.08		contact@voltige.fr	
Dépannage	M. OURY: 03.87.73.82.44			
Dépollution industriel	CEDILOR: 08.99.86.82.14			

Lieux publics				
Nom	2 / 4	2 / 4	Nom du responsable	
Ecoles - Service scolaire	03.87.72.37.36		Mme ZINK Noémie	
Gymnase – Service des sports	03.87.72.37.32			
Gestion des salles polyvalentes (SMC)	03.87.58.78.70		Mme MUSCI Stéphanie	
Piscine - Patinoire	03.87.71.29.10			
Salle spectacle (GALAXIE)	03.87.70.28.29		M. JANKOWSKI Thierry	

Opérateurs			
Nom	Contact	2 / 1	
OMEGA	M. HAMANT Patrick	03.87.71.80.00 03.87.67.17.27 03.87.67.20.40	
Gaz		08.00.47.33.33	
Distributeur eau potable - SIEGVO		03.87.53.48.27	
Réseau assainissement - SIAVO		03.54.84.55.64	
RTE		03.83.92.22.88	
Ramassage ordures ménagères - CCPOM	Mme LEONARD	03.87.58.32.32	
SNCF	Chef de voirie M. MAYER M. COLTAT <u>Sécurité</u> M. MOLINARI	03.82.47.71.34 03.82.47.71.48	
METEO FRANCE	www.meteofrance.com	3250 / 08.99.71.02.57	
VIGICRUES	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr		

4.2- Fiches réflexes

Fiche Maire - Directeur des Opérations de secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les comptes rendus et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

Fiche Responsable Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation.

Fiche Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale de l'ouverture du ou des centres et des difficultés
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe

- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise la liste des personnes accueillies sur les centres
- Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communal

Fiche Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables le matériel recensé et nécessaire au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste du matériel utilisé, emprunté ou réquisitionné
- Ferme les voies et met en place les déviations

Fiche secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau postes téléphoniques ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement, la main courante (modèle en annexe)
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions

4.3 Modèles de documents (arrêté de réguisition)

République Française Département de la Moselle Commune d'AMNEVILLE

ARRÊTÉ DU MAIRE N°

Portant ()

Le maire de la commune d'Amnéville

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à expliciter le plus possible.....,

Arrête:

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation...) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : Préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les noms, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au / pour (heures, jours.)

Article 4 : [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5: A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant/sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à..et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution) : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à	le	
		Le maire

République Française Département de la Moselle Commune d'AMNEVILLE

ARRÊTÉ DU MAIRE N°

Portant (interdiction de circuler sur une voie communale)

ı	
	Le Maire de
	Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
	Vu le Code de la Voirie Routière,
	Vu survenu le
	Considérant queconstitue un danger pour la sécurité publique ;
	ARRETE
	Article 1er : L'accès à la voie communale n° est interdit jusqu'à nouvel ordre.
	Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.
	Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).
	Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
	Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : - Préfet du Département
	- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
	- Président du Conseil Général
	- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours Pour exécution chacun en ce qui les concerne.
	Fait à, le
	Le Maire

Main courante

Date et Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Obs.

4.4 Exercices

	Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Obs.	

Préparation d'un exercice communal

Phase de préparation :

- Prise de décision d'engager une simulation.
- Constituer une équipe de projet qui aura pour mission de mener l'exercice à son terme et de respecter les principaux objectifs assignés.
- 1. Définir clairement les objectifs poursuivis.
- 2. Choisir et expliciter le scénario de l'exercice.
- 3. Composer une équipe de projet impliquant les différents responsables et intervenants.
- 4. Définir précisément les points et les critères d'évaluation de l'exercice.

Phase de réalisation :

- Détermine le niveau de réussite du projet.
- Tout doit être prêt pour le jour J pour garantir l'efficacité maximale de la simulation et l'élimination de Tout élément qui pourrait fausser le déroulement du scénario ou l'analyse post-exercice.

Phase d'évaluation :

Cette étape clôt le cycle d'exercice. Elle s'articule autour de 2 éléments :
 L'analyse évalue les résultats de l'exercice et le niveau d'atteinte des objectifs poursuivis.
 Le retour d'Expérience (REX) tire les conclusions de l'exercice et détermine les actions à entreprendre pour améliorer les processus opérationnels.

L'analyse mesurera prioritairement :

- L'organisation du dispositif de crise,
- Le niveau de la communication,
- La conduite des différents acteurs impliqués,
- La maîtrise de la communication,
- La résultante réelle face au sinistre considéré.

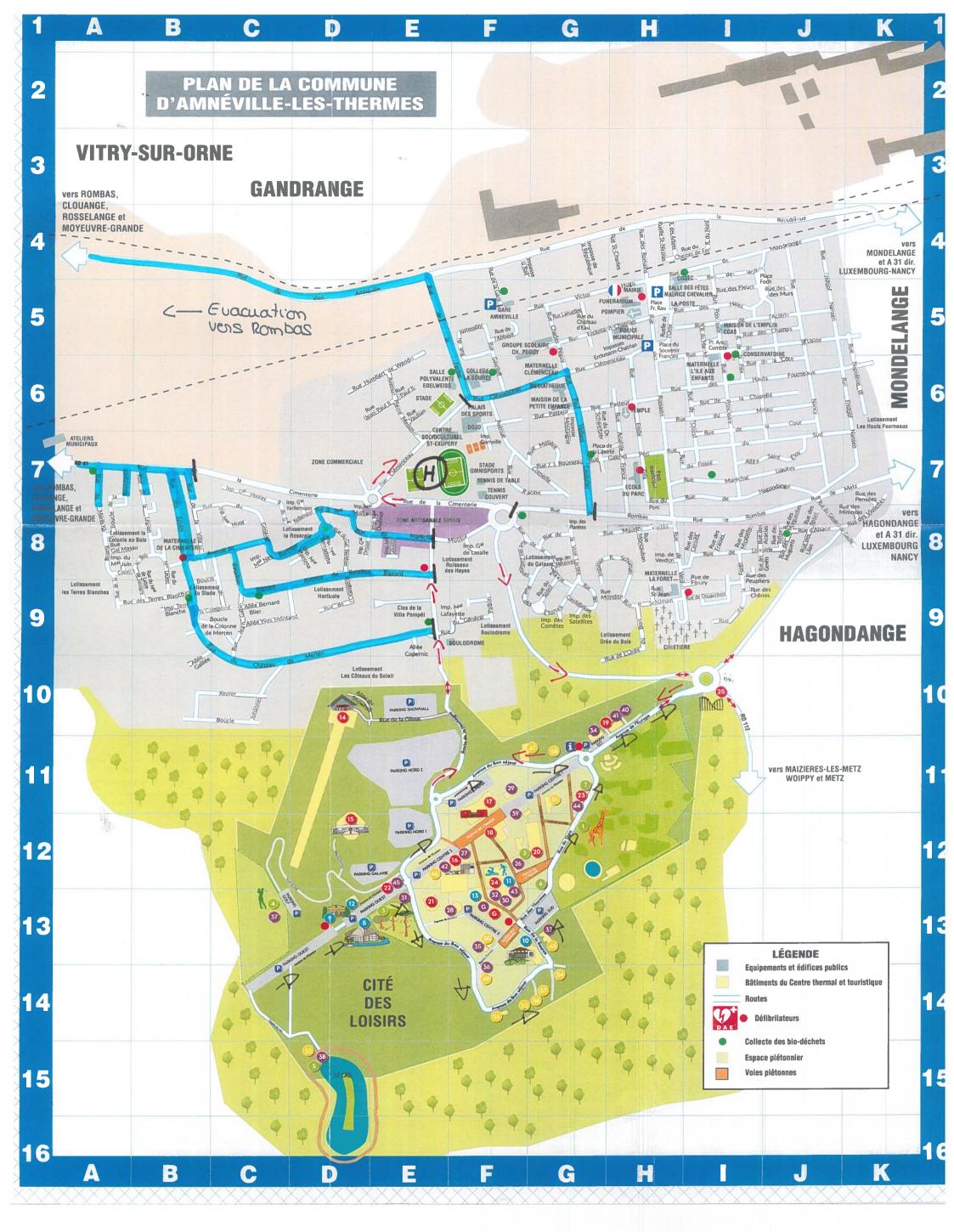
5. ANNEXES

5.1 Répartition des personnes relais par secteur

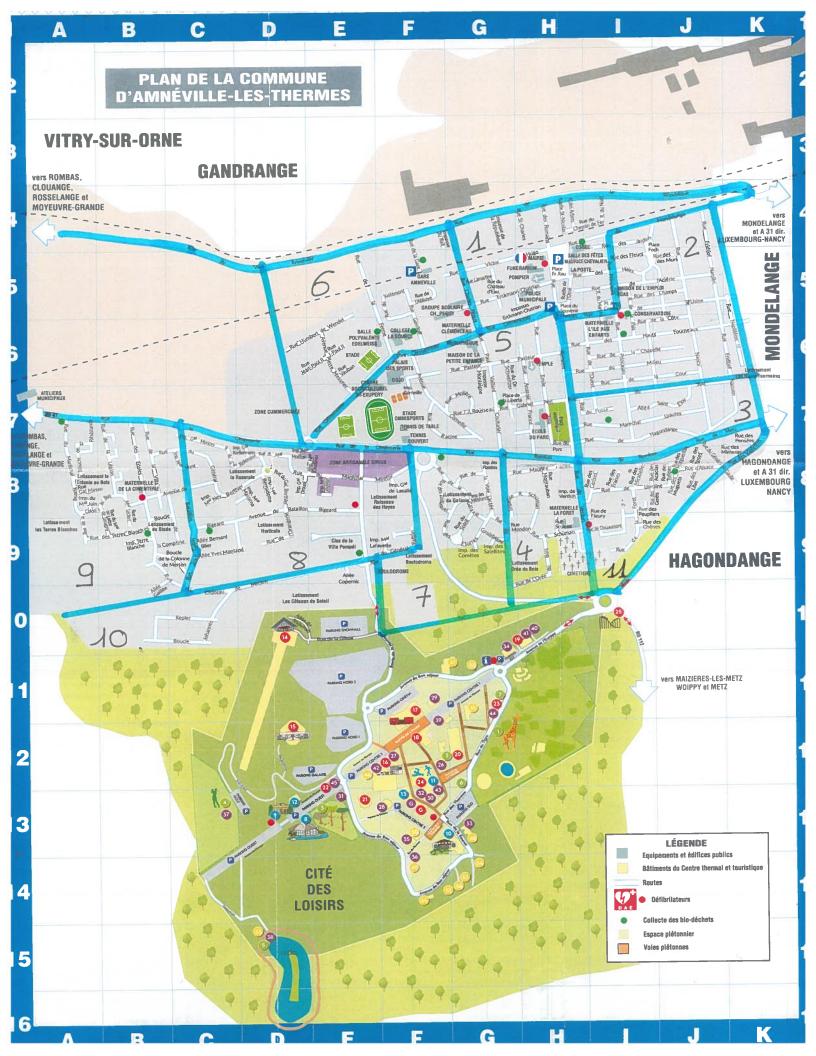
1	MME CALCARI-JEAN DANIELLE / M GONZALEZ JOSE
2	M LEONARD CEDRIC / MME BORTOLUZZI MAUD
3	M DALLA FAVERA ANDRE / M HELART PATRICK
4	MME ZINK NOEMIE / MME HAAS JULIETTE
5	MME RAU SYLVIA / M HOUIN JEAN-PIERRE
6	M SZYMANSKI ARNAUD / MME IALLONARDO GERALDINE
7	M DOS SANTOS ARMINDO / M DI DONATO BRUNO / MME DERRIEN ROSE
8	M HOLTZ EMMANUEL / MME ADAM GABRIELLE
9	M TISSERAND GERARD / MME KURTZ MATHILDE
10	M TORKI KAMEL / MME HORR NADIA
11	MME HIRSCH CATHERINE / M REPPERT RAYMOND / MME DE LEO GRAZIA

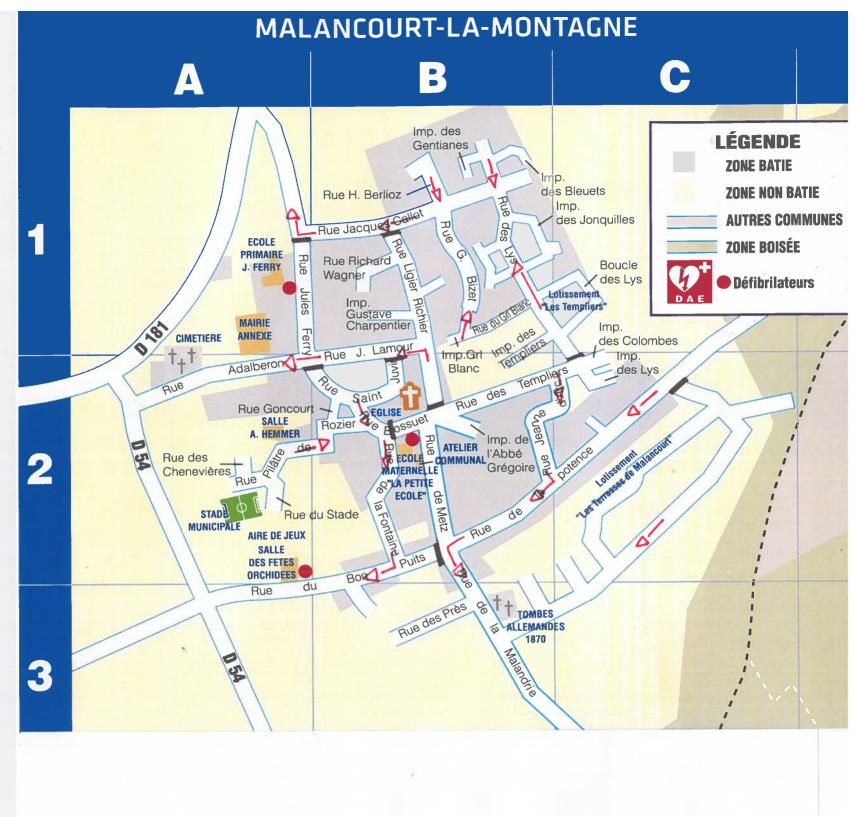
5.2 Circuits d'alertes et plan d'évacuation

- Amnéville centre
- Cité des Loisirs
- Malancourt-la-Montagne



- I ACCES BLOQUES
- H POINT DE RASSEMBLEMENT DES SECOURS
- TRAJET DESTINE AUX SECOURS
- —CITE DES LOISIRS EVACUATION EN DIRECTION DE LA RUE DE L'EUROPE





→ ► TRAJET DESTINE AUX SECOURS